

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi cinq mars à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOISSIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry PLANTADE, Maire.

Présents : Thierry PLANTADE – Isabelle GARRIGOU – Chantale CHABAUD - Willy PARNAUDEAU – Sylvie AVEZOU – Angélique BOUIN - Jean-François VALLAT - Jean-Jacques AMAT

Excusés : ---

Absents : Antonio NEVES

Secrétaire de séance : Isabelle GARRIGOU

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.02.2020

1. Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Thierry PLANTADE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote du Compte Administratif 2019

Mme Isabelle GARRIGOU, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Thierry PLANTADE, Maire ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré : - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE |
|---------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit |
| compte administratif principal | | | | | |
| Résultats reportés | | 88 033,99 | | 17 577,76 | |
| opérations de l'exercice | 234 732,43 | 283 002,73 | 46 365,25 | 53 942,43 | 281 097,68 |
| Totaux | 234 732,43 | 371 036,72 | 46 365,25 | 71 520,19 | 281 097,68 |
| résultats de clôture | | 136 304,29 | | 25 154,94 | |
| restes à réaliser | | | 42 760,00 | 8 335,00 | 42 760,00 |
| Totaux cumulés | 234 732,43 | 371 036,72 | 89 125,25 | 79 855,19 | 323 857,68 |
| Résultats définitifs | | 136 304,29 | 9 270,06 | | |

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres : constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats 2019 au budget 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Recettes d'investissement : | + 53 942.43 |
| Dépenses d'investissement : | - 46 365.25 |
| Solde positif | 7 577.18 |

RESTE A REALISER AU 31/12/2019

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Recettes d'investissement : | + 8 335.00 |
| Dépenses d'investissement : | - 42 760.00 |
| Solde négatif | 34 425.00 |

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019

| | |
|------------------------------|-------------------|
| Recettes de fonctionnement : | + 283 002.73 |
| Dépenses de fonctionnement : | - 234 732.43 |
| Report de l'exercice 2018 : | + 88 033.99 |
| Solde positif | 136 304.29 |

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Rappel des restes à réaliser : | - 34 425.00 |
| Résultat section investissement : | + 7 577.18 |
| Report de l'exercice 2018 : | + 17 577.76 |
| Besoin de financement | 9 270.06 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION

- 1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur le BP 2020) : 9 270.06
- 2° Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au **BP 2020, ligne 002 : 127 034.23**

4. Charges locatives 2020 du logement de l'ancien presbytère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête le montant de la provision pour les charges locatives du logement de l'ancien presbytère, à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit (La provision pour charges locatives pour l'année N est une estimation).

1) Ordures ménagères :

827.00 (base locative 2019, base 2020 non encore connue) x 10.23 % (taux 2019, taux 2020 non connu) = **84.60 €**

2) Eau - Estimation selon tarification 2020 :

- Abonnement : 105.00 € annuel
- Estimation consommation : 58 m3 (consommation 2019) x 1.33 € (tarif 2020) = 77.14€
- Redevance Pollution : 58 m3 (consommation 2019) x 0.33 € (tarif 2020) = 19.14€
- **Total eau : 201.28€**

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de BOISSIERES.

6. Permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

M. le Maire demande à l'assemblée d'établir les permanences pour le bureau de vote des élections municipales :

| DIMANCHE 15 et 22 MARS 2020 |
|--|
| <p style="text-align: center;">8h à 11h</p> <p>Thierry PLANTADE Sylvie AVEZOU Jean-François VALLAT</p> |
| <p style="text-align: center;">11h à 13h</p> <p>Willy PARNAUDEAU Chantale CHABAUD Jean-Jacques AMAT</p> |
| <p style="text-align: center;">13h à 15h</p> <p>Thierry PLANTADE Antonio NEVES</p> |
| <p style="text-align: center;">15h à 18h</p> <p>Isabelle GARRIGOU Angélique BOUIN</p> |

Questions et informations diverses

- Compteur LINKY : déploiement dans le premier semestre 2020
- Fibre Optique : élagage nécessaire pour le déploiement (non pris en charge par Orange)
- Trail du facteur Maxou-Brouelle : organisé le 26/04/2020 de 8h à 13h
- Cars des services publics a été labellisé « France Services » au 1^{er} janvier 2020
- Numérisation des actes d'Etat Civil : proposition non retenue
- Ecole
- Litiges urbanisme - Tribunal administratif

La séance est levée à 20h30

Secrétaire de séance

Isabelle GARRIGOU